



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Région bruxelloise devient pionnière en économie circulaire

111 mesures pour mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues

18 mars 2016 – **La Région bruxelloise rejoint le peloton de tête des villes pionnières en Economie Circulaire. En adoptant, ce 18 mars, un ambitieux plan d’actions à 360°, le Programme Régional d’Economie Circulaire, la Région se donne les moyens d’accélérer sa transition vers une économie circulaire. Passer d’un mode « extraire-produire-consommer-jeter » à un mode « récupérer-produire-consommer-réemployer ».**

Ce Programme est piloté par trois Ministres, Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l’Economie, de l’Emploi et de la Formation professionnelle, Céline Fremault, Ministre bruxelloise de l’Environnement et Fadila Laanan, Secrétaire d’Etat bruxelloise chargée de la Propreté publique et de la Recherche scientifique. Il injectera l’économie circulaire dans tous les leviers d’actions régionaux.

La Région bruxelloise évolue dans une économie mondiale linéaire énergivore, peu respectueuse de l’environnement, hautement consommatrice en ressources qui composent notre planète. Cette économie, peu adaptée aux besoins des citoyens, pousse à une consommation irréfléchie, à la diminution des coûts salariaux, à produire toujours plus. Soit une économie peu en phase avec les défis auxquels est confrontée la Région de Bruxelles-Capitale : défis économiques, sociaux, démographiques, sanitaires, climatiques et environnementaux.

Plus que jamais, l’essoufflement du modèle économique linéaire est une opportunité de changer le cours des choses, de quitter un modèle de développement pour en inventer un nouveau. C’est un véritable changement de paradigme qu’il faut mettre en œuvre. A ce titre, la Région doit impulser une dynamique de créativité et d’innovation, accepter de se mettre en danger, sortir des réponses faciles, maintes fois éprouvées, qui ont montré leurs limites.

« Nous souhaitons privilégier un modèle de développement non seulement durable, mais surtout plus humain, pour lequel la croissance économique n’est plus une fin en soi mais un outil au service de la croissance de la qualité de vie », explique la Ministre de l’Environnement Céline Fremault.

A travers le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC), la Région bruxelloise veut proposer aux Bruxellois-e-s une alternative crédible qui promeut une économie locale en phase avec les besoins des citoyens (se loger, s’approvisionner, travailler, se déplacer, se divertir...) mais aussi des entreprises (réduire ses coûts, se développer, innover, engager...) tout en contribuant à l’amélioration de la qualité de vie des Bruxellois.

« Le PREC a pour vocation de positionner la Région de Bruxelles-Capitale comme une Région européenne particulièrement innovante et précurseur en matière de politique publique de soutien au développement de l'économie circulaire par une approche volontaire de gestion efficiente des Ressources qui la composent » ajoute la Secrétaire d'Etat chargée de la Propreté publique et de la Recherche scientifique.

Selon le Ministre de l'Economie Didier Gosuin « Nous ne sommes pas dans une société en crise mais bien dans une société en mutation. Aujourd'hui, il est temps de saisir cette opportunité pour développer de nouveaux modèles économiques. C'est ce que nous faisons avec le PREC. Les autorités publiques mettent en place un cadre afin d'inciter les acteurs économiques à développer leurs projets d'économie circulaire. ».

« Ce long document n'est pas une déclaration d'intention vague », insistent les trois partenaires du Gouvernement bruxellois. Chaque mesure est budgétée, pilotée par un des organismes bruxellois et assignée d'échéances, de balises et d'objectifs. Au total, **un budget de 12.839.500 € est mobilisé en 2016.**

Contacts Presse :

Cabinet Fremault – Kathrine Jacobs – kjacobs@gov.brussels – 0474.62.40.43

Cabinet Gosuin – Pauline Lorbat – plorbat@gov.brussels – 0485.89.47.45

Cabinet Laanan – Haroun Atila – hatila@gov.brussels – 0472.45.80.50

Le Programme Régional d'Economie Circulaire : 16 mesures illustratives

Le Programme Régional d'Economie Circulaire (PREC) vise **3 objectifs généraux**:

1. Transformer les objectifs environnementaux en opportunités économiques.
2. Ancrer l'économie à Bruxelles afin de produire localement quand c'est possible, réduire les déplacements, optimiser l'utilisation du territoire et créer de la valeur ajoutée pour les Bruxellois.
3. Contribuer à créer de l'emploi.

Il comporte **111 mesures réparties en 4 parties stratégiques : mesures transversales, mesures sectorielles, mesures territoriales et mesures de gouvernance.**

Ce résumé présente **16 mesures illustratives des quatre parties :**

La première partie est transversale: elle concerne l'ensemble des acteurs économiques et vise à établir un cadre réglementaire favorable, des aides économiques, développer l'innovation, des marchés publics durables et innovants, créer ou orienter de nouvelles formations pour de nouveaux métiers adaptés au profil des demandeurs d'emplois Bruxellois. Dans ce cadre, les actions essentielles sont les suivantes :

1. La création d'une **plateforme d'identification des barrières technico-administratives** impliquant le secteur privé qui visera à identifier, prioriser et solutionner les éléments qui sont nécessaires au déploiement de l'économie circulaire et ceux qui constituent des barrières et doivent être allégés tout en maintenant un haut niveau de protection de l'environnement.
2. Un **appel à projets de 1 million €** conjoint Economie-Environnement ciblé sur l'économie circulaire spécifiquement pour les entreprises et portant sur les nouveaux modèles économiques circulaires ainsi que sur le réemploi et la réutilisation des matériaux.
3. La création d'un **fonds en économie circulaire** hébergé par finance.brussels et doté en 2016 de 500.000 €, afin de financer les entreprises qui adoptent les logiques et modèles de l'économie circulaire.
4. La création d'une **Plateforme de coordination de l'accompagnement en économie circulaire** afin de coordonner une offre d'accompagnements cohérente et efficace.
5. **L'alliance des nouveaux modèles économiques porteurs** de l'économie circulaire avec ceux de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social. Les acteurs publics et parapublics régionaux considéreront les entreprises sociales comme des partenaires de premier plan dans la mise en œuvre du PREC afin de traduire opérationnellement cet élément transversal de la stratégie 2025.
6. Innoviris suscitera le soutien aux projets innovants en économie circulaire à travers l'intégration de l'économie circulaire dans ses programmes et **la mise en place de projets de recherche collaborative** et de plusieurs Living Labs.
7. Bruxelles Environnement coordonnera la mise en œuvre de **clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics** auprès des pouvoirs adjudicateurs de la Région.
8. Actiris, Bruxelles-Formation et le VDAB-Brussel feront une étude prospective sur **les métiers qui vont se développer en économie circulaire et les compétences nécessaires** pour l'économie circulaire de demain, avec l'appui de Bruxelles Environnement.
9. Le pôle éco-design de MAD Brussels mettra en place **des concours inter-écoles et inter-universités** (Beaux-Arts, Francisco Ferrer, La Cambre, ESA Saint Luc, Solvay, Icheq) pour

stimuler les nouvelles idées en économie circulaire dans le secteur du design. Des bourses au lancement et un accompagnement à la concrétisation récompenseront les groupes lauréats.

La seconde partie est, quant à elle, sectorielle et se veut très concrète pour des secteurs choisis en fonction de leur potentiel de création d'emplois, leur impact en matière d'émissions de gaz à effet de serre et parce qu'ils sont au cœur des défis les plus importants auxquels Bruxelles est confrontée : la construction, les ressources et déchets, la logistique, les commerces ainsi que l'alimentation (qui fait l'objet de la stratégie Good Food). Mesures illustratives :

10. Baticrea, la Confédération Construction Bruxelles-Capitale, Ecobuild.brussels et l'incubateur Greenbizz stimuleront **la création et la pérennisation d'activités** notamment dans des domaines identifiés comme prioritaires **visant l'allongement du cycle de vie du bâti** (entretien, monitoring, rénovation,...) **et l'utilisation rationnelle des ressources** en construction (notamment le réemploi de matériau de construction).
11. Bruxelles-Environnement et Bruxelles-Propreté mettront chacun en œuvre **un programme d'actions en matière de réemploi et de réparation** Une série de mesures spécifiques touchent à la réutilisation des matières textiles, des déchets électroménagers et électroniques, et des déchets de construction.
12. L'Agence Bruxelles-Propreté développera de **nouvelles filières pourvoyeuses d'emploi au sein du pôle de réemploi Recy-K**.
13. Le Bureau Bruxellois de Planification, la Société d'Aménagement Urbain et le Port de Bruxelles intégreront les finalités du PREC dans le cadre du **master plan du centre TIR et du TACT pour valoriser cet outil régional pour la distribution urbaine**, notamment en y développant des services de mutualisation et en y intégrant les principes de l'économie circulaire.
14. Atrium appuiera le lancement de **50 projets innovants qui appliqueront les logiques circulaires dans des petits commerces ou des grandes enseignes** : réduction des déchets, magasins sans emballages, vente en vrac, marchés de producteurs en circuits courts, logistique inverse impliquant les consommateurs, réemploi et upcycling de matières précédemment utilisées, etc.

La troisième partie est territoriale. En complément des approches transversales et sectorielles, le PREC s'efforcera de mobiliser l'ensemble des acteurs de son territoire depuis les quartiers jusqu'à l'aire métropolitaine. Illustration :

15. **Construire les fondements d'une économie circulaire au sein des 10 pôles de développement prioritaires et du territoire du canal** en permettant : **le développement d'activités productives intégrées**, diversifiées à l'échelle des quartiers ; **l'aménagement des quartiers** fonctionnellement mixtes et denses pour renforcer et développer les espaces économiques dans un contexte urbain ; étudier et intégrer un maillage aux différentes échelles du territoire favorisant l'apparition d'une économie circulaire (économie de la fonctionnalité, captation des flux,..) ; **l'allongement du cycle de vie du bâti bruxellois** en le rénovant et en réutilisant au maximum les ressources internes à la région par la mise à disposition d'ateliers, de lieux de stockage, de zones de captation de matériaux, etc..

La quatrième et dernière partie vise la gouvernance. Enfin, les objectifs attribués au Programme Régional d'Economie Circulaire ne pourront être atteints si une attention toute particulière n'est donnée à sa mise en œuvre et à la Gouvernance qui en découle. En effet, le PREC sera piloté par trois Ministres et réunira pas moins de 13 administrations partenaires qu'il faudra coordonner. C'est dans cette optique que le PREC a défini en matière de gouvernance la mesure prioritaire suivante :

16. La création d'un **comité de pilotage** et de **coopérations renforcées inter-administrations** en vue d'assurer le suivi stratégique de la mise en œuvre du PREC, de veiller à la circulation de l'information, la cohérence, et même l'émulation, en vue d'une évaluation des actions après 18 mois et l'adoption dans la foulée d'une version actualisée du PREC pour la seconde partie de la législature.